

■ **Auberge de Trélex, Hagemann et Grabarz**, à Trélex, CH-550-1031190-3, société en nom collectif, exploitation d'un café-restaurant (FOSC du 25.09.2002, p. 12). La société en nom collectif 'Auberge de Trélex, Hagemann et Grabarz' est dissoute et radiée à la suite de la sortie de l'associée Hagemann Karin; Grabarz Pawel, jusqu'ici associé, en continue les affaires sous la raison individuelle **Auberge de Trélex, Pawel Grabarz**, conformément à l'article 579 CO.

Journal no 13589 du 13.12.2005
(03157076 / CH-550.1031.190-3)